



## Cgt-Educ'Action 06

Syndicat Départemental de l'Education Nationale CGT

34 boulevard Jean Jaurès 06300 NICE

Tél du local : 09.53.68.08.50 Téléphone du secrétariat 1° degré: 06.50.11.30.27

Elu-e-s du personnel de la Cgt-Educ'Action pour le 1° degré: 06.63.57.64.72

Adresse mail du 1° degré de la Cgt-Educ'Action: [1degre06@cgteducationnice.org](mailto:1degre06@cgteducationnice.org)



# LA GRÈVE RECONDUCTIBLE Mode d'emploi

*Grève reconductible !* Le mot est lancé. Que soit par Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT ou dans les tracts et les appels de nombreux secteurs -dont le notre- on entend partout l'appel à *construire la grève reconductible à partir du 5 décembre.*

La CGT Educ'Action 06 est elle aussi favorable à ce mot d'ordre et appelle les enseignant·es à se mobiliser pour construire cette reconduction.



## LA GRÈVE RECONDUCTIBLE COMMENT ÇA MARCHE ?

La CGT Educ'Action 06 a pris ses responsabilités en appelant à construire la grève reconductible. Les préavis de grève sont dorénavant et déjà déposés. Dès aujourd'hui et jusqu'au 15 décembre ce sont les personnels de l'EN qui décideront de la reconduction ainsi que lors des AG que nous prévoyons d'organiser à la suite de la manifestation.

### PREMIER DEGRÉ : IL NOUS FAUDRA UN PEU D'ORGANISATION.

La loi sur le SMA nous impose de déclarer notre intention de faire grève au moins 48h avant.

**Aussi nous vous invitons à envoyer en masse, le lundi 2 décembre au plus tard, des déclarations d'intention pour les 5, 6, 9 et pourquoi pas 10 décembre.**

Un copier/collé, un mail à l'IEN, contenant les 4 déclarations et le tour est joué.

Et pourquoi pas recommencer la semaine suivante ?

Donnons nous les moyens de pouvoir faire grève chaque jour en fonction de l'évolution de la lutte et de nos possibilités

**Grippons le système en inondant l'administration de déclarations d'intention.**

**Faisons pression sur l'état patron en affichant massivement notre intention de faire grève et de lutter contre cette « réforme »**

*Rappel : les retraits de salaires se font uniquement sur la base des tableaux que nous remplissons à posteriori et les déclarations d'intentions ne peuvent en aucun cas servir à effectuer les dits retraits*

### ET ÇA VA COUTER CHER ?

Comme pour toutes les grèves, chaque jour non travaillé donnera lieu à un retrait d'un trentième du salaire

### MAIS

Si la réforme Delevoye passe en l'état nous perdrons en moyenne entre 5 000 et 10 000 euros de pension chaque année de notre retraite.

Une somme qui couvre largement plusieurs jours de grève.